

**COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 28 janvier 2011

**Date de convocation : 18 janvier 2011**

L'an deux mil onze et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. DENCHE James, Maire.**

**Présents** : Mme DENCHE Nicole - M. LASSIAZ François - M. COLLOMBIER Sébastien -  
M. ROIG Claude - M. VALAZ Christophe - MARCHAL Rémy -M. DE VISSCHER Bruno –  
M. COLLOMBIER Carole - M. PELTIER Jean-Marie -Mme DA SILVA Odette

**Excusés** : M. TRAVERSIER Thierry - Mme PEUDON Corinne (pouvoir de vote à  
M. ROIG Claude) - M. MARTIN Yves (pouvoir de vote à M. VALAZ Christophe)

**Absents** : M. ANDRE Frédéric

**Secrétaire** : M. PELTIER Jean-Marie

**Ordre du jour :**

**SIBTAS**

Les responsables du SIBTAS présentent au conseil municipal leur projet éducatif « axe de développement politique enfance jeunesse Basse-Tarentaise 2011-2014, sous forme de diaporama. Un débat s'ensuit avec les élus.

**GARDERIE**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de garderie avec espace repas.

Ce projet sera réalisé en utilisant les garages situés au nord de l'école. Un relevé topographique a été réalisé et une étude de faisabilité a été commandée. Un bureau de contrôle a été également consulté par rapport aux règles parasismiques.

Le maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire. Il sollicite pour cela l'autorisation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire les locaux nécessaires à l'aménagement d'une garderie comportant un espace repas

Abstention : 1

**DELIBERATION 2011-01-001**

**SOURCE DE LA THUILE**

**Demande de subvention – acquisition de terrain – autorisation de passage**

**Acquisition de terrain et indemnisation de la source**

Le Maire,

- rappelle au conseil municipal sa délibération du 17 décembre 2010, décidant l'acquisition de la parcelle H44 et indemnisation de la source de la Thuile

Après nouvelle entrevue avec les Cts LASSIAZ, propriétaires, le Maire propose que la commune se rende également propriétaire de la parcelle voisine H45, appartenant également aux Cts LASSIAZ

- Propose au conseil municipal de rapporter sa délibération du 17 décembre 2010

- Propose l'acquisition des parcelles H44 (5412 m<sup>2</sup>) et H45 (30 m<sup>2</sup>) et indemnisation de la source de la Thuile, pour la somme totale de 8500 euros dont 2700 euros d'indemnisation de la source

Le Conseil Municipal,

- rapporte sa délibération du 17 décembre 2010

- décide l'acquisition des parcelles H44 (5412 m<sup>2</sup>) et H45 (30 m<sup>2</sup>) et l'indemnisation de la source de la Thuile pour la somme totale de 8500 euros se décomposant comme suit :

indemnisation de la source : 2700 euros

achat du terrain : 5800 euros

- charge le maire de la signature de l'acte notarié.

**DELIBERATION 2011-01-002**

## **Captage de la Source de la Thuile et de la source du Plan du Chouet Demande de subvention au Département et à l'Agence de l'eau**

Le Maire,

**communiqué** au conseil municipal le dossier de demande de subvention pour la réalisation du captage de la source de la Thuile  
**TOTAL ESTIMATIF DES TRAVAUX : HT 134051.45**

TRAVAUX DE CAPTAGE DE LA SOURCE :	HT 21027.00
TRAVAUX DE CAPTAGE SOURCE DU PLAN DU CHOUET :	HT 22764.00
LIAISON CAPTAGE DE LA THUILE CHAMBRE DE REUNION DES CAPTAGES :	HT 44614.00
PROCEDURES ADMINISTRATIVES PERIMETRES DE PROTECTION :	HT 21000.00
TRAVAUX PERIMETRES DE PROTECTION SOURCE DE LA THUILE :	HT 5300.00
ACHAT DE TERRAINS :	HT 4500.00
ETUDE-FRAIS DIVERS :	HT 8553.05

Le Conseil Municipal,

**approuve le projet de captage** de la source de la Thuile et de la source aval du Plan du Chouet pour un montant global estimatif de HT 134051.45 euros.

**Décide le plan de financement** suivant :

- Subvention de l'Agence de l'Eau
- Subvention du Département
- Fonds libres

**Autorise le Département** à percevoir, pour le compte de la collectivité, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau

**Sollicite une dérogation** afin de démarrer les travaux avant l'octroi de la subvention

**DELIBERATION 2011-01-003**

## **COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

Le Maire,

informe qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption pour une vente au Ferlay d'en Bas

informe qu'il a commandé à Mme Jeanine FILLION NICOLLET, architecte à Grenoble, une étude de faisabilité pour le réhabilitation d'anciens garages en garderie périscolaire : montant de l'étude HT 2800 euros.

## **AULA**

Programmation 2011

Le maire donne des informations sur la programmation de manifestations culturelles à la AULA.

2 représentations théâtrales, 2 concerts de musique ( en matinal le dimanche 17 h),

1 projection en mars, 1 concert Quatuor DEBUSSY en mai par le Dôme Théâtre

Des tarifs spécifiques sont à étudier et seront soumis à délibération du conseil municipal.

## **ECOLE**

Une information est faite sur les conditions ouvrant droit à des dérogations scolaires.

Sébastien COLLOMBIER rappelle qu'un débat interne devait avoir lieu sur les projets scolaires.

## **AMENAGEMENT DU LOCAL DES POMPIERS A LA BATHIE**

Le maire informe qu'un projet d'aménagement des locaux du Centre Intercommunal de Secours est en cours à LA BATHIE.

Le montant des travaux est d'environ 85000 euros et le SDIS prendra à sa charge à hauteur de 50000 euros.

La commune de LA BATHIE apporte le bâtiment, le reste du coût des travaux serait réparti entre les autres communes concernées, au prorata de la population. Une convention sera établie et sera proposée à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal émet un avis favorable de principe.

Le Maire.